

Programme 2000 - Acquisition de véhicules et matériels divers - Adoption du programme - Demande de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le programme de renouvellement de véhicules et matériels pour l'année 2000 est préparé sur la base d'une enveloppe financière de 6 560 KF.

Ainsi pour l'ensemble des services municipaux, le programme proposé est le suivant :

Budget principal

Compte 90-020-2182-00511 et 90-020-2188-00511 code service 32000.

Les dépenses totales prévues au BP 2000 sont de 6 560 KF et se répartissent de la façon suivante :

** Acquisition de véhicules*

Type	Véhicules à acquérir	Estimation KF TTC
Véhicules légers de - 3,5 t	34	2 600
Poids lourds de - 8 t	1	250
Poids lourds de + 8 t	1	400
Balayeuse aspiratrice sur poids lourd		
Nacelle élévatrice sur poids lourd	1	900
	1	900
Total		5 050

** Renouvellement de matériels*

Budget prévu pour le remplacement des petits matériels suivant leur état de vétusté :

Secteur Espaces Verts	475 KF
Secteur Voirie	475 KF
Secteur Parc Auto	250 KF
Autres secteurs d'activité	100 KF
TOTAL	1 300 KF
<i>* Grosses réparations Parc Auto</i>	210 KF

Budgets annexes** Service des Forêts*

Compte 90.92.2182.00514 code service 34000

- 1 tracteur agricole (remplacement) 205 KF

** Service des Eaux*

Compte 892.2182.00512 code service 30700

- 3 véhicules légers (remplacement) 290 KF

- 2 véhicules fourgon (remplacement) 265 KF

** Service Assainissement*

Compte 893.2182.00513 code service 30800

- 1 véhicule léger (remplacement) 96 KF

- 2 véhicules fourgon (remplacement) 389 KF

** Déchets Urbains*

Compte 897.2182.95022 code service 32000

- 1 benne à ordures ménagères (remplacement) 900 KF

- 2 véhicules légers (remplacement) 100 KF

** SSADPA*

Compte 895.2182.00519 code service 50 000

- 1 véhicule léger (remplacement) 67 KF

Dans le cadre de ce programme, il est prévu l'acquisition de 7 véhicules légers électriques.

L'ADEME encourage ce type d'initiative par l'octroi d'une subvention de 15 000 F par véhicule.

Sur avis favorable de la Commission Parc Automobile, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme d'acquisition de véhicules et matériel divers ci-dessus proposé,

- autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir après appel d'offres, ainsi que le ou les avenants, ceci dans la limite des crédits inscrits,

- solliciter de l'ADEME la subvention de 15 000 F pour l'acquisition de chaque véhicule électrique qui sera encaissée par décision modificative au budget de l'exercice courant, sur l'imputation 90.020.1311.00511 CS 32000 et réaffectée en dépenses sur l'imputation correspondant à l'acquisition des véhicules 90.020.2182.00511 CS 32000 pour le budget principal et sur les imputations suivantes pour les budgets annexes :

*** Service des Forêts**

. en recettes : 90.92.1311.514.34000

. en dépenses : 90.92.2182.514.34000

*** Service des Eaux**

. en recettes : 892.1022.512.30700

. en dépenses : 892.2182.512.30700

*** Service Assainissement**

. en recettes : 893.1022.513.30800

. en dépenses : 893.2182.513.30800

*** Déchets Urbains**

. en recettes : 897.1022.95022.32000

. en dépenses : 897.2182.95022.32000.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 11 avril 2000.